

Numéro de l'acte	PM-2026-034
Nature de l'acte	Arrêté municipal
Nomenclature de l'acte	
	Objet : Arrêté interdisant le stationnement « Championnat Haltérophilie » Parking de la MJC A Hesdin Commune d'Hesdin-la-Forêt

Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin-la-Forêt,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

République
Française

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière -Livres I-4ème partie-signalisation de prescription- approuvée par l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande de madame Patricia BESANCON trésorière de l'OHM Fitness,

Considérant l'organisation du championnat d'Haltérophilie départemental le 07 février 2026 à Salle de la MJC à Hesdin commune d'Hesdin-la-Forêt, et qu'il est indispensable de réglementer la circulation, le stationnement afin de faciliter l'accès,

Considérant la nécessité de maintenir la possibilité d'accès des véhicules de secours

Sur proposition de Monsieur le Maire d'Hesdin-la-Forêt,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A l'occasion du championnat départemental d'Haltérophilie le 7 février 2026 à Hesdin commune d'Hesdin-la-Forêt, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous types de véhicules sur le parking de la MJC sauf commissaire et organisateur.

ARTICLE 3 : Nonobstant les dispositions du présent arrêté et pendant toute la période de la cérémonie, les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie, pourront prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour faciliter le bon déroulement du trafic et de préserver la sécurité des piétons. Ils

pourront également faire mettre en fourrière, aux frais de leurs propriétaires, les véhicules stationnant, même à la suite d'une panne, aux endroits définis à l'article 2, ces stationnements étant qualifiés de gênant (article 417-10 du code de la route).

ARTICLE 5 : Des panneaux de signalisation seront placés sur la totalité de la section par les soins et à la charge des services techniques, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, relative à la signalisation temporaire des routes, approuvée par arrêté de la même date.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin

ARTICLE 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin
- Madame Patricia BESANCON trésorière de l'OHM Fitness
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de d'Hesdin-la-Forêt
- Monsieur le responsable de service de la Police Municipale
- Service Technique
- CIS Hesdin-la-Forêt

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX



*Hôtel de Ville
Place d'Armes
62140 Hesdin*

03.21.86.84.76

OHM Fitness - Demande de reservation d'un parking
patricia.besancon@bbox.fr
142.8 Ko
ven. 23/01/2026 13:13
À: police-municipale@hesdinlaforet.fr
Bonjour,

Le Club de l'OHM Fitness organise le 07 février 2026 les championnats départementaux d'Haltérophilie, à la MJC d'Hesdin-La-Forêt.

Nous souhaiterions pouvoir réserver une partie du parking pour les athlètes et officiels (arbitres, président du comité départemental, etc...).

Est-il possible de le faire? Ce serait depuis l'entrée des salles de Judo/Musculation jusqu'au Skate Parc, pour ne pas gêner non plus les résidents de la Frézelière.

Doit-on remplir une demande spécifique, ou bien ce mail suffit-il?

Restant à votre disposition et dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

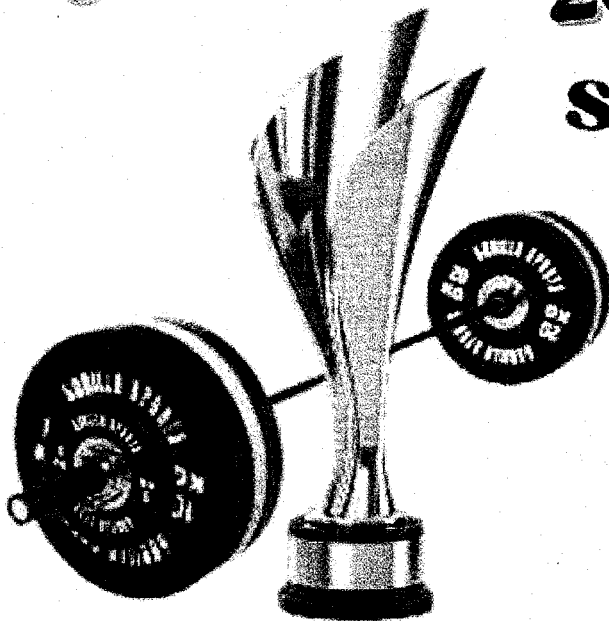
Patricia BESANCON-GENET
Trésorière de l'OHM Fitness
06 66 09 91 71

☞

1 pièce jointe

Championnats Départementaux 2026

Samedi 07 Février



**Dès 10h00, débiteront
les épreuves des
Championnats
départementaux
d'Haltérophilie,
organisés à Hesdin-La-
Forêt.**

MJC d'Hesdin-La-Forêt

**Venez Assister à des épreuves à couper le souffle et à
de magnifiques performances réalisées par les
athlètes U10, U13 et Seniors**

**Venez encourager nos tous
jeunes athlètes de
l'Olympique Haltérophilie
Musculature Fitness
d'Hesdin-La-Forêt**

**Adixia, Mathis,
Noëlynn, Nolann et Zoé**



Buvette et petite restauration sur place

